

3. Evaluation de la mise en œuvre du DOCOB

L'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre de la démarche Natura 2000 des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre se fera en fin de procédure, c'est-à-dire, théoriquement, après les 6 premières années d'application du DOCOB. Elle s'effectuera sur la base de l'ensemble des éléments rassemblés lors des opérations régulières de suivi décrites précédemment (actions A8 et A9).

Parmi ces différentes opérations de suivi, certaines sont plus pertinentes pour évaluer la réussite des actions de protection mises en place. Ainsi, pour chacun des 3 cortèges d'oiseaux d'intérêt communautaire, ont été sélectionnés des indicateurs de **moyens** mis en œuvre pour la protection des espèces et des indicateurs de la **réussite** des actions de protection : c'est la comparaison entre les données issues de ces deux séries d'indicateurs qui permettra l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB et donc de la réussite de la démarche Natura 2000 dans les Basses Vallées.

Cortège des oiseaux des prairies

Indicateurs de MOYENS mis en œuvre	Indicateurs de REUSSITE des actions
<ul style="list-style-type: none">- surface annuelle engagée en Mae2 « fauche tardive » et localisation ;- surface annuelle engagée en Mae3 « reconversion de terres arables en prairies » et localisation ;- surface annuelle engagée en Mae4 « couverts environnementaux » et localisation ;- surface annuelle engagée en C6 « ouverture de milieux en déprise » et localisation ;- surface annuelle engagée en C7 « restauration de prairie après peupleraie » et localisation.	<ul style="list-style-type: none">- suivi annuel du Rôle des genêts ;- suivi des espèces d'intérêt communautaire à la fin des 6 années d'application du DOCOB (IPA) ;- cartographie des habitats d'espèces et du maillage bocager.

Cortège des oiseaux des boisements alluviaux et bocage

Indicateurs de MOYENS mis en œuvre	Indicateurs de REUSSITE des actions
<ul style="list-style-type: none">- annuellement, nombre d'arbres têtards engagés en Mae6 « entretien de têtards » et localisation ;- annuellement, nombre d'arbres têtards engagés en C2 « entretien/réhabilitation de têtards » et localisation.	<ul style="list-style-type: none">- suivi des espèces d'intérêt communautaire à la fin des 6 années d'application du DOCOB (IPA) ;- cartographie des habitats d'espèces et du maillage bocager.

Cortège des oiseaux des rivières, boires et fossés

Indicateurs de MOYENS mis en œuvre	Indicateurs de REUSSITE des actions
<ul style="list-style-type: none">- annuellement, nombre de mares engagées en Mae7 « entretien ou restauration de mares », surface et localisation ;- annuellement, nombre de mares engagées en C11 « entretien ou restauration de mares », surface et localisation ;- annuellement, nombre d'annexes hydrauliques engagées en C12 « restauration d'annexes hydrauliques », surface et localisation.	<ul style="list-style-type: none">- suivi des espèces d'intérêt communautaire à la fin des 6 années d'application du DOCOB (IPA) ;- cartographie des habitats d'espèces et du maillage bocager.

Suite à l'évaluation de la réussite des actions mises en œuvre, des ajustements et des adaptations pourront être apportés aux mesures de protection si cela s'avère nécessaire. Cette révision du DOCOB se fera notamment à la lumière des retours d'expérience et grâce à des connaissances scientifiques et techniques affinées. Elle sera préparée dès l'amont en particulier lors des réunions régulières de concertation.

A

Accru forestier : rejeton produit par les racines d'un arbre.

Adventice : plante indésirable dans une parcelle agricole qui pousse sans avoir été semée et qui est nuisible à la culture ou gênante lors de la récolte.

Aléa (naturel) : probabilité d'occurrence, dans un laps de temps et une zone donnés, d'un phénomène naturel d'intensité fixée.

Alevin : jeune poisson.

Alevinage : repeuplement des eaux douces en alevins, pratiqué par l'homme en vue de la pêche ou de la pisciculture.

Allaitante (vache) : une vache allaitante allaite son veau et n'est donc pas traitée. Les troupeaux allaitants sont constitués de bovins élevés pour la viande de boucherie ou la reproduction.

Allochtone (espèce) : espèce dont l'origine est étrangère au biotope local.

Alluvial(e) : qui est situé aux abords d'un cours d'eau et qui est périodiquement ou épisodiquement inondé.

Anatidés : famille d'oiseaux palmipèdes regroupant les canards, les oies et les cygnes.

Andaineur/andaineuse : machine agricole permettant de mettre en andain (bande continue de fourrage) l'herbe précédemment fanée, devenue du foin (verbe : andainer).

Annexe hydraulique : les annexes hydrauliques d'un cours d'eau sont les bras morts et les bras secondaires de ce cours d'eau. Ces milieux latéraux caractérisés par des niveaux d'eau très variables remplissent de très nombreuses fonctions écologiques.

Anthropique : relatif aux activités humaines.

Appariement : action d'unir par couple.

Appétent(e) : en agriculture, un aliment appétent est un aliment qui stimule chez l'animal l'envie de le consommer. A l'inverse, un aliment qui n'attire pas l'animal est qualifié d'inappétent.

Arable (terre) : une terre arable est une terre qui peut être labourée ou cultivée.

Arasage : action de mettre à niveau.

Ardéidés : famille d'oiseaux comprenant les hérons, aigrettes, butors et espèces apparentées.

Avifaune : désigne l'ensemble des espèces d'oiseaux.

B

Barre alaire : bande de couleur sur les ailes d'un oiseau.

Billon : bois coupé de faible longueur.

Biodiversité : diversité du monde vivant à tous les niveaux : diversité des milieux (écosystèmes), diversité des espèces et diversité génétique au sein d'une même espèce.

Biotope : ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème.

Boire ou bras mort : annexe hydraulique déconnectée du lit principal par l'aval et/ou l'amont. Sur le plan hydraulique, ce type d'annexe ne participe à l'écoulement des eaux qu'en période de débit moyen ou de crue, reçoit fréquemment les eaux d'un affluent ou est alimenté par la nappe alluviale.

Bovins viande : catégorie regroupant tous les animaux de race bovine élevés pour leur viande.

C

Calotte : partie supérieure de la tête d'un oiseau.

Cariçaie : groupement végétal des milieux humides dominé par une espèce du genre Carex.

Chablis : arbre mort tombé au sol.

Chorologie : aire de répartition géographique d'une espèce animale ou végétale.

Compétence (d'un cours d'eau) : aptitude plus ou moins grande d'un cours d'eau à transporter des matériaux.

Contacter : voir ou entendre un oiseau lors d'inventaires de terrain.

Corridor écologique : milieu ou ensemble de milieux reliant fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces interdépendantes.

Cortège d'espèces animales : ensembles d'espèces animales qui se nourrissent de végétaux et/ou de proies animales qui sont typiques d'un même habitat.

Corvidés : famille des corbeaux.

Cultivar : résultat d'une sélection, d'une hybridation ou d'une mutation spontanée chez les végétaux.

D

Défens (mise en) : la mise en défens d'une surface consiste à l'isoler de toute intervention anthropique afin de la protéger de toute atteinte dégradante pour l'écosystème en place.

Défeutrage : action d'enlever l'herbe coupée au sol.

Déprimage : bref pâturage d'une herbe jeune en début de saison.

Développement durable (ou développement soutenable) : selon la définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le Rapport Brundtland, c'est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. Son objectif est de parvenir à concilier les 3 aspects des activités humaines, à savoir l'économique, le social et l'environnemental.

Dimorphisme sexuel : on parle de dimorphisme sexuel pour une espèce lorsque le mâle et la femelle ont un aspect différent (forme, taille...).

Dynamique fluviale : désigne le fonctionnement propre du fleuve (et par extension d'un cours d'eau) : régularité, variation, amplitude des périodes de hautes eaux et de basses eaux.

E

Ecosystème : ensemble formé par une association ou une communauté d'êtres vivants (biocénose) et son environnement géologique, pédologique et atmosphérique (biotope).

Egrenage : phase du cycle de la plante caractérisé par le détachement des graines.

Enrubannage : action de couvrir ou d'entourer de rubans pour conserver l'herbe récoltée.

Ensilage : mode de conservation d'un fourrage en anaérobie (absence d'oxygène).

Ensileuse : machine agricole servant à ramasser du fourrage vert (herbe, maïs...), quelques fois préfané (cas de l'herbe), pour en faire de l'ensilage (verbe : ensiler).

Epiaison : stade de développement végétal durant lequel l'épi se forme et sort hors de la graine.

Epiphyte : plante qui utilise d'autres plantes comme support.

Espèce d'oiseau d'intérêt communautaire : espèce d'oiseau dont la rareté ou la diminution des populations justifie l'inscription en annexe I de la Directive « Oiseaux » et la mise en place de mesures spéciales de conservation dans des Zones de Protection Spéciales (ZPS) intégrées au réseau Natura 2000.

Etiage : désigne la période des plus basses eaux.

Exondé(e) : qui n'est plus recouvert par les eaux.

F

Fanage : action d'étaler l'herbe fraîchement coupée pour l'aider à sécher plus rapidement.

Faneur/Faneuse : machine agricole servant à étaler l'herbe fraîchement fauchée pour lui permettre de sécher plus rapidement (verbe : faner).

Faucardage : fait de couper les herbes d'une rivière ou d'un étang avec une faux à long manche ou un système de faux articulées, montés sur une barque.

Fauche « sympa » (ou fauche centrifuge) : type de fauche allant du centre vers la périphérie et permettant ainsi de repousser la faune vers l'extérieur de la parcelle ou vers une zone refuge (cf. annexe 5).

Faucheuse : machine agricole servant à faucher l'herbe.

Fenaïson : coupe et récolte du fourrage, et période correspondante.

Formulaire Standard de Données (FSD) : formulaire présentant les caractéristiques naturelles d'un site désigné au titre de Natura 2000. Y figure entre autres la liste des espèces animales et/ou végétales justifiant la désignation du site en ZPS ou SIC.

Frayères : lieux où certaines espèces comme les poissons, les grenouilles, les mollusques et les crustacées se reproduisent et/ou déposent leurs œufs.

Fruticée : formation végétale constituée par des arbustes et des arbrisseaux.

Futaie : forêt composée d'arbres de haute taille ou de longs fûts.

G

Grégaire : pour une espèce d'oiseau, c'est la tendance à vivre en bandes ou à se rassembler avec d'autres oiseaux.

Groupement phytosociologique : groupement de végétaux qui par leurs caractéristiques permettent de définir le milieu dans lequel ils se trouvent.

Grume : tronc ou bois coupé qui a encore son écorce.

H

Habitat d'espèce : un habitat d'espèce correspond au milieu de vie d'une espèce (zone de reproduction, zone d'alimentation, zone de chasse ...). Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel ou semi-naturel (ou habitat biologique) : c'est un milieu défini par la présence de cortèges et espèces végétales et animales caractéristiques des conditions écologiques, physiques, géographiques et socio-économiques agissant sur cet habitat.

Haliéutique : qui a trait à la pêche.

Hélophyte : végétal dont les organes de renouvellement se situent dans la vase.

Houppier : ensemble des parties aériennes d'un arbre : branches, rameaux et feuillage.

Hydromorphe : qualifie un sol caractérisé par un engorgement en eau temporaire ou permanent.

Hydrophyte : plante aquatique totalement immergée à l'exception de ses fleurs, ou affleurant à la surface de l'eau.

Hygrophile : se dit d'un sol, organisme ou milieu qui a besoin de beaucoup d'humidité.

Hyménoptère : ordre d'insectes possédant des mandibules mordantes et généralement quatre ailes membraneuses dans lesquelles il y a quelques nervures (ex : abeilles, guêpes).

I

Îlot PAC : ensemble de parcelles culturales contiguës, entières ou partielles, portant une ou plusieurs cultures exploitées par un agriculteur, et limité par des éléments facilement repérables et permanents comme un chemin, une route, un ruisseau...ou par d'autres exploitations.

Immature : pour un oiseau, c'est lorsqu'il n'a plus de caractères juvéniles mais qu'il n'est pas encore capable de se reproduire.

J-K-L

Jachère : au sens moderne, la jachère s'apparente à une terre en gel, c'est-à-dire à une terre labourable que l'on a retirée de la production. Pratique culturelle traditionnelle, la jachère a été rendue obligatoire par la Politique Agricole Commune de 1992 dans un objectif de maîtrise de la production, en particulier céréalière.

Juvénile : pour un oiseau, c'est lorsqu'à la sortie du nid, il acquière un plumage qui le distingue du duvet des poussins et des oisillons.

Ligneux : plante dont la tige a la consistance du bois, grâce à la lignine qu'elle contient.

Lignine : substance caractéristique du bois et du polymère constituant la paroi pecto-cellulosique de certains tissus végétaux et qui les rend imperméables, résistants et inextensibles.

Limicole : petit échassier qui vit et se nourrit sur la vase, grâce à ses longues pattes et son long bec.

M

Mégaphorbiaie : formation végétale de hautes herbes se développant sur des sols humides et riches, et dont la principale espèce caractéristique est la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*).

Mésohygrophile : se dit d'un sol, organisme ou milieu se développant dans des conditions d'humidité permanente.

Mésophile : se dit d'un sol, organisme ou milieu ayant des exigences modérées vis-à-vis de la ressource en eau et de l'humidité atmosphérique.

Mésoxérophile : se dit d'un sol, substrat, milieu qualifié de moyennement humide à sec.

Migrateur partiel : pour une espèce d'oiseau, c'est lorsque certains individus de cette espèce sont sédentaires et d'autres migrants.

Montaison : processus au cours duquel une plante produit sa semence et monte en graine.

N-O

Nidicole : espèce d'oiseau dont les poussins naissent nus ou légèrement duvetés, les yeux fermés ou parfois ouverts et qui sont, de ce fait, incapables de quitter le nid, devant être nourris par leurs parents jusqu'à leur essor.

Nidifuge : espèce d'oiseau dont les poussins naissent couverts de duvet, les yeux ouverts et qui sont, de ce fait, aptes à s'éloigner du nid très rapidement après l'éclosion.

Nivellement Général de la France (NGF) : altitude basée à partir du « niveau zéro » (niveau de la mer) pour la France métropolitaine.

Niche écologique : concept situant la place et le rôle d'une espèce dans un écosystème (c'est-à-dire à la fois son habitat, son régime alimentaire, ses rythmes d'activité, ses relations avec les autres espèces).

P-Q

Passereaux : groupe d'oiseaux (ordre des passériformes) généralement de petite taille (sauf les corvidés), aux mœurs arboricoles et doués pour le chant.

Phalaridaie : groupement végétal se développant sur des sols humides, et dominé par une espèce du genre Phalaris.

Phragmitaie ou roselière : groupement végétal se développant en bordure de plans d'eau, mares, étangs, marais, fossés, annexes hydrauliques... dominé par des roseaux ou phragmites.

Phytosociologie : étude des groupements végétaux selon un système de classification hiérarchique, basé sur l'association végétale comme unité de base.

Piézométrique (niveau) : altitude ou profondeur (par rapport à la surface du sol) de l'interface entre la zone saturée et la zone non saturée dans une formation aquifère.

Pionnière (espèce) : il s'agit de la première espèce qui colonise ou recolonise un milieu.

Plançon : branche que l'on sépare du tronc pour la planter en terre et en former une bouture.

Plasticité écologique ou souplesse écologique : adaptation à différents types de conditions environnementales.

Plastron : ensemble des plumes recouvrant la partie supérieure de la poitrine d'un oiseau.

Populiculture : culture du peuplier (adj. : populicole).

Portance (d'un sol) : capacité d'un sol à résister à des charges et des poussées.

Pré ou post-nuptial : avant ou après la période de reproduction.

Presse (appelée aussi **round-baller**) : machine agricole permettant de conditionner les andains en bottes rondes, carrées ou rectangulaires, de façon à faciliter le transport, le stockage et leur utilisation future (verbe : presser).

Pression de pâturage : c'est le chargement d'une parcelle par un troupeau d'animaux d'élevage. La pression ou le chargement dépend de la race, du nombre d'animaux, de leur âge, poids... Il est calculé en Unités Gros Bétail (UGB).

R

Recépage : suppression de la majeure partie du système aérien d'un arbre ou d'un arbuste.

Refus : zone d'une prairie non pâturée par les animaux.

Regain : repousse de l'herbe après une première fauche ou utilisation.

Rémiges : plumes des ailes qui permettent à l'oiseau de voler.

Réseau écologique : ensemble des habitats et des corridors permettant aux espèces faunistiques et floristiques de se développer, se déplacer, se reproduire, s'alimenter...

Ripisylve : formation végétale arborée et/ou arbustive qui se développe spontanément sous forme de cordon en bordure des cours d'eau, plans d'eau et annexes hydrauliques.

S

Salissement : le salissement d'une parcelle survient lorsque la parcelle subit une levée d'adventices présentes dans et sur le sol en graines ou en organes végétatifs.

Saproxylique : ensemble des organismes dépendant, durant une partie au moins de leur cycle de vie, de la décomposition du bois mort ou dépourissant.

Sénescence : qui est atteinte par un processus de vieillissement.

Surface Agricole Utile (SAU) : superficie d'une exploitation affectée à la production végétale.

Strates végétales : ce sont les différents niveaux d'étagement vertical de la végétation, chacun étant caractérisé par un microclimat et une faune spécifiques.

Trois strates principales sont à distinguer :

- la strate herbacée : composée d'herbacées allant jusqu'à 1m 50 de haut à maturité ;
- la strate arbustive : composée d'arbustes et buissons allant jusqu'à 7 m à l'âge adulte ;

- la strate arborée : composée d'arbres et commençant à partir de 8 m environ.

Structure (végétale) : organisation verticale et horizontale de la végétation, physionomie du milieu.

T

Tallage : stade de développement de la plante (notamment les Poacées dont le blé) qui leur permet de produire de multiples tiges à partir de la plantule initiale, et ainsi augmenter les possibilités de rendement.

Taxons : groupe d'organismes vivants qui descendent d'un même ancêtre et qui ont certains caractères communs.

Texture (végétale) : composition floristique par rapport au groupement phytosociologique complet.

Touradons : touffes s'érigeant sur des souches persistantes et d'anciennes feuilles sèches de certaines plantes herbacées.

« **Trame verte** » : cf. réseau écologique

Trophique : qui se rapporte à la nutrition.

Turbidité : caractère d'une eau dont la transparence est limitée par la présence de matières solides en suspension.

U-V-W-X-Y-Z

Unité d'azote : une unité est égale à 1kg d'azote.

UGB (Unité Gros Bétail) : unité employée pour pouvoir comparer des effectifs animaux différents. Des équivalences basées sur les besoins alimentaires de ces animaux sont ainsi définies. Par exemple, 1 vache de 600 kg produisant 3 000 litres de lait par an équivaut à 1 UGB ; 1 veau de boucherie = 0,5 UGB ; 1 brebis = 0,15 UGB ; 1 truie = 0,5 UGB.

Volis : arbre mort resté debout.

Xylophage : qualifie un animal qui se nourrit de bois.

A-B

AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée

ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

ADUC : Agence de Développement et d'Urbanisme du Chinonais

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope

APRT : l'Arbre dans le Paysage Rural de la Touraine

ASTER : Assistance et Suivi Technique pour l'Entretien des Rivières

BCAE : Règles de conditionnalité dites de « Bonnes Conditions Agro-Environnementales »

BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière

BVVI : Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre

C

CA 37 : Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire

CAD : Contrat d'Agriculture Durable

CC : Communauté de Communes

CG37 : Conseil Général d'Indre-et-Loire

CITES : Convention on International Trade in Endangered Species of wild flora and fauna (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction)

COPIL : COmité de PILotage

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CPNRC : Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre

CRE : Contrat de Restauration Entretien

CRPF : Centre Régionale de la Propriété Forestière

CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

CTE : Contrat Territorial d'Exploitation

CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole

D

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDE : Direction Départementale de l'Équipement
DDSV : Direction Départementale des Services Vétérinaires
DIREN : Direction Régionale de l'ENvironnement
DOCOB : DOcument d'Objectifs
DPF : Domaine Public Fluvial
DPU : Droits à Paiement Unique
DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

E-F

EBC : Espace Boisé Classé
ENS : Espace Naturel Sensible
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPIC : Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
FEADER : Fonds Européen Agricole de Développement Rural
FGMN : Fond de Gestion des Milieux Naturels
FSD : Formulaire Standard de Données

G-H-I-J-K

GDA : Groupement de Développement Agricole
GOT : Groupe Ornithologique de Touraine
IFEN : Institut Français pour l'ENvironnement (organisme chargé de recueillir des données relatives à l'environnement en France)
IPA : Indice Ponctuel d'Abondance
K : Potassium

L-M

LIFE : L'Instrument Financier pour l'Environnement
Loi DTR : Loi sur le Développement des Territoires Ruraux (23 février 2005)
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
MAD : Matières Azotées Digestibles
MAE : Mesure Agro-Environnementale
MAET (ou MATER) : Mesure Agro-Environnementale Territorialisée
MS : Matières Sèches
MSA : Mutualité Sociale Agricole

N-O

N : Azote

NGF : Nivellement Général de la France

OLAE : Opération Locale Agri-Environnementale

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ONF : Office National des Forêts

ORAC : Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce

P-Q-R

P : Phosphore

PAC : Politique Agricole Commune

PID : Protéines Digestibles par l'Intestin

PDRH : Programme de Développement Rural Hexagonal

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNR LAT : Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine

POS : Plan d'Occupation des Sols

PPRI : Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation

pSIC : proposition de Sites d'Importance Communautaire

S

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAU : Surface Agricole Utile

SCOP : Surface en Céréales et Oléo-Protéagineux

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAP : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

SEPANT : Société d'Etude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine

SIC : Site d'Importance Communautaire

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

T-U-V

TFPNB : Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties

UE : Union Européenne

UF : Unité Fourragère

UGB : Unité Gros Bétail

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

W-X-Y-Z

ZA : Zone Artisanale

ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

ZNIEFF : Zone Nationale d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

ZPS : Zone de Protection Spéciale (site Natura 2000 au titre de la Directive « Oiseaux »)

ZSC : Zone Spéciale de Conservation (site Natura 2000 au titre de la Directive « Habitats »)

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

des Tomes I et II

Ouvrages, brochures, rapports

ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS, 1998, *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*, Outils de gestion, 144 p.

BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J-M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J-C., ROYER J-M., ROUX G. et TOUFET J., 1999, *Prodrome des végétations de France*, MNHN, Société Française de Phytosociologie, 171 p.

BENSETTITI F. et al., 2005a, *Cahiers d'Habitats Natura 2000. Tome 4 : Habitats agropastoraux, volume 1*, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, MEDD, MNHN, 445 p.

BENSETTITI F. et al., 2005b, *Cahiers d'Habitats Natura 2000. Tome 4 : Habitats agropastoraux, volume 2*, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, MEDD, MNHN, 487 p.

BISSARDON M., GUIBAL L., 1997, *Nomenclature Corine Biotopes, Type d'habitats français*, ENGREF et ATEN, 217 p.

BOURNERIAS M., ARNAL G., BOCK C., 2001, *Guide des groupements végétaux de la région parisienne*, Belin, 640 p.

BOUSSEREAU T., 2006, *Zone de Protection Spéciale « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre » N°FR 24110011 : Statut des espèces prioritaires visées par la ZPS*, LPO Touraine, 14 p.

BOUTIN J.-D., CHOPINEAU J.-L., FROGER D., THOMAS A., 1990, *Notice explicative de la carte pédologique de Langeais*, Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire, 128 p.

BOUTIN J.-D., RENAUD E., 1996, *Notice explicative de la carte des sols de Chinon*, Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire, 283 p.

BRGM, *Carte géologique au 1/50 000 et sa notice – Feuilles de Chinon XVII-23 et Langeais VVIII-23*

BROYER J., ROCAMORA G., LANG B. et MÉTAIS M., 1994, *Enquête Rôle des genêts 1991-1992 : Synthèse nationale*, LPO, 1994, non paginé

BROYER J., 1996, *Le rôle des genêts*, Eveil Editeur, LPO, 72 p.

BROYER J. et CURTET L., 2003, *Rapport scientifique 2002 : l'Observatoire national de l'écosystème « prairies de fauche »*, ONCFS, non paginé

CHAMBRE D'AGRICULTURE 37, 2007, *Le maintien de l'élevage extensif dans les vallées inondables de la Loire, du Cher et de l'Indre en aval de Tours*, étude réalisée dans le cadre du PASER Centre, 97 p.

CORNIER T., 1998, *Typologie simplifiée des communautés végétales du lit endigué de la Loire*, DIREN Centre, non paginé

CORNIER T., 2002, *La végétation alluviale de la Loire entre le Charolais et l'Anjou : essai de modélisation de l'hydrosystème*, thèse de Doctorat, Université François Rabelais (Tours), 227 p + annexes

CORNIER T., 2003, *Typologie et synthèse systématique de la végétation alluviale de la Loire entre le Charolais et l'Anjou*, document de travail, 93 p.

COUDERC J.-M., AUDIN P., HUBERT M., SCHULE A., 1987, *Dictionnaire des communes de Touraine*, éditions C.L.D, 969 p.

CPIE Touraine-Val de Loire, *Suivi scientifique de la population de Râle des genêts*, DIREN Centre : 1 fascicule par année de 1995 à 2005

CPIE Touraine-Val de Loire, 2005, *Etude préalable à l'aménagement foncier de la commune de la Chapelle-aux-Naux -volet environnement*, DDAF d'Indre et Loire, 50 p.

CPIE Touraine-Val de Loire, 2004, *Diagnostic environnemental de la commune de Thizay*, Conseil Régional du Centre, 13 p.

CPIE Touraine- Val de Loire, 2000, *Suivi scientifique de l'Opération Locale Basse Vallée de la Vienne : analyse botanique des groupements prairiaux*, DIREN Centre, 27 p.

CPIE Val de Vienne, 1994, *Les zones humides de la basse vallée de la Vienne*, DIREN Centre, 36 p.

CPIE Val de Vienne, Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire, 1995, *Opération Locale basse vallée de la Vienne : étude biologique et agricole, définition des contrats de gestion*, DIREN Centre, 60 p.

CPIE Touraine -Val de Loire, 2007, *Le Rôle des genêts dans la basse vallée de la Vienne : synthèse de dix années de suivi*, CPIE Touraine -Val de Loire / DIREN Centre, 34 p.

CRPF, 2005, *Sylviculture du peuplier*, 4 p.

DDAF, 2005, *Données issues des déclarations PAC au 31 décembre 2005*

DDAF37, 2005, *Document de gestion de l'espace agricole et forestier d'Indre-et-Loire*

DDE37, 2002, *Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation de la Loire : Val de Bréhémont – val de Langeais*

DDE37, 2005, *Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'Inondation de la vallée de l'Indre*

DECEUNINCK B. et BROYER J., 1999, *Enquête Rôle des genêts 1998 : synthèse nationale*, Direction de la Nature et du Paysage, sous-direction de la Chasse, de la Faune et de la Flore sauvages, 44 p. + annexes

DECEUNINCK B. et NOËL F., 2007, *Coordination et mise en œuvre du Plan de Restauration du Rôle des genêts : enquête nationale de dénombrement des nicheurs - synthèse des dénombrements de 2006*, LPO, 45 p.

DIREN CENTRE, 2003, *Actualisation de l'inventaire régional des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique : Guide des espèces et milieux déterminants en Région Centre*, DIREN Centre, 78 p.

DIREN CENTRE, 2004, *Les milieux et espèces d'intérêt communautaire connus en région Centre*, DIREN Centre, non paginé

DIREN CENTRE, 2006, *Rapport d'activités 2006*, 79 p.

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS D'INDRE-ET-LOIRE, 2006, *Schéma Départemental de Gestion Cynégétique d'Indre-et-Loire 2006-2012*, 66 p.

GAUBERVILLE C., 2003, *Les habitats forestiers en région Centre : description, détermination et répartition provisoire*, Recherches Naturalistes en région Centre, n° 12, p. 3-49

JOLIVET C., 1996, *Programme Life-Nature Rôle des genêts : bilan études et conservation : Rive nord de l'estuaire de la Loire (Loire-Atlantique)*, Rapport d'exécution – LPO, non paginé

JULLIARD R. et JIGUET F., 2005, *Statut de conservation en 2003 des oiseaux communs nicheurs en France selon 15 ans de programme STOC*, Alauda 73(4), 345-356 p.

LPO TOURAINE, non daté, *Données « Rôle des genêts » sur la basse vallée de l'Indre*, non paginé

LPO TOURAINE, non daté, *Données historiques sur les basses vallées de la Vienne et de l'Indre*, non paginé

LPO, 2007, *L'avifaune du bassin de la Loire : synthèse 2002-2006*, LPO, non paginé

NOEL F., DECEUNINCK B., MOURGAUD G. et BROYER J., 2004, *Plan National de Restauration du Rôle des genêts*, LPO, 45 p.

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE, non daté, *Données de l'Observatoire des prairies de fauche*, non paginé

PATARIN B., 2002, *Ecologie du Rôle des genêts (Crex crex) et impact de la populiculture sur les zones d'habitat de l'espèce*, étude réalisée sous la tutelle du CRPF des Pays de la Loire, Université de Nantes, Faculté des sciences, 65 p.

PINTON F. (coord.), 2006, *La construction du réseau Natura 2000 en France*, La Documentation Française, coll. « L'Environnement en question », 249 p.

RAMEAU J-C., GAUBERVILLE C., DRAPIER N., 2000, *Gestion forestière et diversité biologique : identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire -France, domaine atlantique*, ENGREF, IDF, ONF, 119 p. + classeur

ROCAMORA G. et YEATMAN-BERTHELOT D., 1999, *Oiseaux menacés et à surveiller en France, liste rouge et priorités*, Société d'Études Ornithologiques de France et LPO, 598 p.

ROCHE J. et JOURNAUX L., 2004, *Les oiseaux nicheurs de la Loire*, DIREN Centre et Laboratoire d'écologie, Université de Dijon, 62 p.

ROMAO C., 1999, *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne -version EUR15*, Commission européenne, 142 p.

SOLTNER D., 1999a, *Les grandes productions végétales*, Coll. « Sciences et Techniques Agricoles », 464 p.

SOLTNER D., 1999b, *Alimentation des animaux domestiques : tome 1*, Coll. « Sciences et Techniques Agricoles », 180 p.

Sites Internet

Le portail du réseau Natura 2000, 2007 [En ligne]

- *Les Chiffres clé du réseau Natura 2000*. Référence du 13 septembre 2007.
Disponible sur Internet : <http://www.natura2000.fr/spip.php?rubrique8>
- *Le réseau Natura 2000 en France*. Référence du 13 septembre 2007.
Disponible sur Internet : <http://www.natura2000.fr/>
- *Carte de localisation simplifiée de la zone Natura 2000 « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre »*. Référence du 25 septembre 2007.
Disponible sur Internet : <http://natura2000.ecologie.gouv.fr/sites/FR2410011.html>

Légifrance, 2002, 2005 [En ligne]

- *J.O du 14 avril 2001 : Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en oeuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement*. Référence du 25 septembre 2007.
Disponible sur Internet :
<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ATEX0100019R>
- *J.O du 24 février 2005 : loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux*. Référence du 25 septembre 2007.
Disponible sur Internet : <http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/RAEBH.htm>
- *Code de l'Environnement, Partie Législative*. Référence du 25 septembre 2007.
Disponible sur Internet :
<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnCode?code=CENVIROL.rcv>

DIREN Centre, 2007 [En ligne]

- *Listes des sites classés ou inscrits par commune. Département de l'Indre-et-Loire*. Référence du 26 septembre 2007.
Disponible sur Internet :
http://www.centre.ecologie.gouv.fr/Zonages-Nature-pdf/Listes_Zonages/liste_sites.htm#Dep37
- *Listes des ZNIEFF par commune. Département de l'Indre-et-Loire*. Référence du 26 septembre 2007.
Disponible sur Internet : http://www.centre.ecologie.gouv.fr/fiches_zonage.htm - Sites30
- *Zones pour la conservation des oiseaux*. Référence du 26 septembre 2007.
Disponible sur Internet : http://www.centre.ecologie.gouv.fr/fiches_zonage.htm#Zico

Journal des maires [En ligne]

Circulaire n°91-71 du 14 mai 1991 relative aux zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique. Référence du 26 septembre 2007.

Disponible sur Internet :
<http://www.journaldesmaires.com/interface/diverscommuns/circ17.html>

Observatoire Economique de Touraine, 2004, 2007 [En ligne]

- *Chiffres-clés d'Indre-et-Loire par thème*. Référence du 12 juillet 2007.
Disponible sur Internet : http://www.economie-touraine.com/reperes/cc_par_theme.html
- *L'intercommunalité en Indre-et-Loire*. Référence du 12 juillet 2007.
Disponible sur Internet :
http://www.economie-touraine.com/territoires/territoires_intercomm.html
- *Population et cadre de vie en Touraine*. Référence du 26 septembre 2007.
Disponible sur Internet : <http://www.economie-touraine.com/cadrevie/index.html>
- *Le tourisme en Indre-et-Loire*. Référence du 26 septembre 2007.
Disponible sur Internet : http://economie-touraine.com/iso_album/tajc_tourism_OTSI.pdf

Europa [En ligne]

Carte indicative des régions biogéographiques. Référence du 12 juillet 2007.

Disponible sur Internet :

http://ec.europa.eu/environment/nature/nature_conservation/eu_enlargement/2007/pdf/map.pdf

Météo France, 2003 [En ligne]

- *Le climat dans l'Indre-et-Loire*. Référence du 25 septembre 2007.
Disponible sur Internet : <http://www.meteofrance.com/FR/climat/tmd/37/zcdm24.jsp>
- *Climat : Indre-et-Loire*. Référence du 14 mai 2007.
Disponible sur Internet : http://www.meteofrance.com/FR/climat/dpt_tempsdumois.jsp

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 2005 [En ligne]

Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre. Référence du 11 mai 2007.

Disponible sur Internet :

<http://natura2000.environment.gouv.fr/sites/FR2410011.html>

Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, 2007 [En ligne]

Résumé Charte 2008-2020 – Orientations et objectifs. Référence du 16 octobre 2007.

Disponible sur Internet :

<http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/UploadFile/Charte/1175159639.pdf>

Annexe 1 : Liste des membres du Comité de Pilotage du site Natura 2000 des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre

Annexe 2 : Les 23 communes du site Natura 2000 des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre

Annexe 3 : Réglementations relatives aux utilisateurs des espaces naturels

Annexe 4 : Réglementation des boisements communaux dans 18 communes de la ZPS des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre

Annexe 5 : La fauche centrifuge

Annexe 6 : Cartographies des habitats naturels et des habitats d'espèces

Annexe 7 : Cartographies du zonage « Rôle »

Annexe 8 : Liste des essences locales des haies et alignements d'arbres

Annexe 9 : Liste des essences indigènes des ripisylves à utiliser lors de nouvelles plantations

Annexe 10 : Développement d'îlots de bois sénescents : tableau de correspondance entre les différents peuplements éligibles au contrat et les barèmes indicatifs appliqués pour le calcul de l'aide forfaitaire

Annexe 1 : Liste des membres du Comité de Pilotage du site Natura 2000 des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre

- ❖ Préfecture d'Indre-et-Loire
- ❖ Direction Régionale de l'Environnement
- ❖ Direction Départementale de l'Équipement
- ❖ Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- ❖ Agence Interdépartementale de l'Office National des Forêts
- ❖ Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- ❖ Conseil Supérieur de la Pêche
- ❖ Conseil Général d'Indre-et-Loire
- ❖ Conseil Régional du Centre
- ❖ Mairie d'ANCHE
- ❖ Mairie d'AVOINE
- ❖ Mairie d'AZAY-LE-RIDEAU
- ❖ Mairie de BREHEMONT
- ❖ Mairie de BEAUMONT-EN-VERON
- ❖ Mairie de LA CHAPELLE-AUX-NAUX
- ❖ Mairie de CANDES-SAINT-MARTIN
- ❖ Mairie de LA CHAPELLE-SUR-LOIRE
- ❖ Mairie de CHEILLE
- ❖ Mairie de COUZIERS
- ❖ Mairie de CHINON
- ❖ Mairie de HUISMES
- ❖ Mairie de CINAIS
- ❖ Mairie de CRAVANT-LES-COTEAUX
- ❖ Mairie de LIGNIERES-DE-TOURAINNE
- ❖ Mairie de RIGNY-USSE
- ❖ Mairie de RIVARENNES
- ❖ Mairie de RIVIERE
- ❖ Mairie de LA-ROCHE-CLERMAULT
- ❖ Mairie de SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE
- ❖ Mairie de SAVIGNY-EN-VERON
- ❖ Mairie de THIZAY
- ❖ Communauté de Communes du Pays de Bourgueil
- ❖ Communauté de Communes du Véron
- ❖ Communauté de Communes de Rivière - Chinon - Saint-Benoît-la-Forêt
- ❖ Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau
- ❖ Communauté de Communes de la Rive gauche de la Vienne
- ❖ Syndicat Intercommunal pour la surveillance des cavités souterraines et des masses rocheuses instables
- ❖ Syndicat Intercommunal d'aménagement des cours d'eau du bassin de l'Authion
- ❖ Syndicat Intercommunal d'aménagement du Négron
- ❖ Syndicat Intercommunal des marais de la Vienne
- ❖ Syndicat mixte pour la protection de l'environnement du Val Touraine-Anjou
- ❖ Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents d'Indre-et-Loire (SICALA)
- ❖ Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire
- ❖ Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire (SATESE)
- ❖ Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine
- ❖ Syndicat mixte Pays du Chinonais
- ❖ Institut Régional de la Recherche Agronomique

- ❖ Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
- ❖ Syndicat des propriétaires agricoles
- ❖ Centre Régional de la Propriété Forestière
- ❖ Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs
- ❖ Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
- ❖ Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
- ❖ Coordination Rurale 37
- ❖ Confédération Paysanne
- ❖ Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs (CDJA)
- ❖ Fédération Départementale des Chasseurs d'Indre-et-Loire
- ❖ Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
- ❖ Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature en Touraine (SEPANT)
- ❖ Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) délégation Touraine
- ❖ Comité Départemental de Randonnée Pédestre
- ❖ Comité Départemental de Course d'Orientation
- ❖ Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre (CPNRC)
- ❖ Comité Départemental du Tourisme
- ❖ Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Touraine - Val de Vienne (CPIE)
- ❖ Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- ❖ Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage / CNERA avifaune migratrice
- ❖ Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) délégation Anjou

Annexe 2 : Les 23 communes du site Natura 2000 des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre

23 communes ont une partie de leur territoire dans le périmètre du site Natura 2000 des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre :

Communes	Nombre d'habitants en 1999	Superficie communale totale
Basses vallées de la Vienne		
Chinon	9 117	3 902 ha
Beaumont-en-Véron	2 843	1 883 ha
Savigny-en-Véron	1 285	2 131 ha
Cravant-les-Coteaux	761	3 821 ha
Rivière	638	366 ha
La-Roche-Clermault	485	1 803 ha
Cinçais	446	877 ha
Anché	369	799 ha
Saint-Germain-sur-Vienne	359	1 336 ha
Thizay	237	692 ha
Sazilly	231	1 057 ha
Candes-Saint-Martin	229	577 ha
Couziers	103	1 205 ha
Basses vallées de l'Indre		
Azay-le-Rideau	3 175	2 734 ha
Avoine	1 828	1 258 ha
La-Chapelle-sur-Loire	1 500	1 917 ha
Huismes	1 411	2 382 ha
Cheillé	1 309	4 626 ha
Lignières-de-Touraine	935	1 000 ha
Rivarennnes	728	1 892 ha
Bréhémont	726	1 271 ha
Rigny-Ussé	513	1 397 ha
La Chapelle-aux-Naux	503	525 ha

Annexe 3 : Réglementations relatives aux utilisateurs des espaces naturels

Engins terrestres motorisés

Circulaire n°DGA/SDAJ/BDEDP n°1 du 6 septembre 2005 , de Nelly Olin

La circulation des véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels est, sauf exceptions, interdite par la loi. Outre les dangers qu'ils peuvent représenter pour les différents usagers de la nature, les véhicules à moteur circulant dans les espaces naturels peuvent porter gravement atteinte aux habitats naturels ainsi qu'à la faune et à la flore sauvages. En outre, par leur comportement, certains utilisateurs sont l'origine de nuisances pour les riverains et les touristes, et génèrent des conflits avec les autres catégories d'usagers qui fréquentent ces espaces.

Ces dispositions issues de la loi n°91-2 du 3 janvier 1991 sont encore méconnues d'un grand nombre d'usagers. C'est pourquoi dans une Circulaire du 6 septembre 2005, Nelly Olin (ministre en charge de l'environnement) refait le point sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives à la circulation des véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels.

Principe de l'interdiction générale de circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels en dehors des voies ouvertes à la circulation publique

L'article L.362-1 du Code de l'Environnement interdit la circulation des véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels en dehors des voies et chemins ouverts à la circulation publique (attention, une voie peut être privée mais ouverte à la circulation publique). Cette notion d'ouverture n'est pas définie. Si pour certains, l'absence de signalisation ou de barrières sur une voie permet de la présumer ouverte à la circulation, les tribunaux considèrent qu'**une voie doit être praticable par un véhicule de tourisme non adapté au tout-terrain pour que la présomption d'ouverture à la circulation existe.**

Pour les voies privées, leurs caractéristiques (aspect non carrossable, impasse, pas de revêtement, étroitesse) sont essentielles pour apprécier leur caractère ouvert ou fermé à la circulation. Si le chemin est revêtu ou empierré ou présente un aspect carrossable à des véhicules de tourisme, il est présumé ouvert. Son caractère fermé devra alors impérativement résulter d'un panneau ou d'un dispositif de fermeture.

Ainsi, ne constitueraient pas des voies privées ouvertes à la circulation publique : *les sentiers simplement destinés à la randonnée pédestre, les tracés éphémères (chemins de débardage ouverts et utilisés par les tracteurs pour la seule durée d'exploitation d'une coupe), les emprises non boisées du fait de la présence d'ouvrages souterrains (canalisation, lignes électriques enterrées), ou les emprises ouvertes pour séparer des parcelles forestières, les bandes pare-feu des massifs forestiers, les itinéraires clandestins.*

Dérogations au principe général d'interdiction de circulation dans les espaces naturels

Des *dérogations permanentes* existent pour les véhicules à moteur utilisés pour remplir une mission de service public.

Certaines *dérogations pouvant faire l'objet d'un encadrement* existent pour les véhicules à moteur utilisés à des fins professionnelles de recherche, d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels, et par les propriétaires ou leurs ayants-droits (usufruitiers, fermiers, locataires...) circulant ou faisant circuler des véhicules à des fins privées sur des terrains leur appartenant.

Des dérogations peuvent aussi exister dans le cadre d'*organisation et d'encadrement des sports et loisirs motorisés*.

Spécificité des zones désignées au titre du réseau Natura 2000

Les principes généraux relatifs à la circulation terrestre motorisée dans les espaces naturels sont applicables aux sites Natura 2000. Les autorisations délivrées par les autorités compétentes doivent être compatibles avec les objectifs de préservation du site.

Montgolfières

Les textes relatifs à la réglementation sur les montgolfières existent depuis longtemps et sont repris dans le Code de l'Aviation Civile.

Le survol des agglomérations et rassemblements de personnes ou d'animaux est réglementé par l'Arrêté Interministériel du 10 octobre 1957. L'article 3 précise *« sauf pour les besoins du décollage ou de l'atterrissage et des manœuvres qui s'y rattachent, les aéronefs non motopropulsés ne voleront pas au-dessus des agglomérations et des rassemblements de personnes en plein air, sauf s'ils restent à une hauteur suffisante pour permettre un atterrissage, sans que soient indûment mis en danger les personnes et les biens à la surface. Cette hauteur ne sera pas inférieure à 300 mètres au-dessus de l'obstacle le plus élevé situé dans un rayon de 600 mètres autour de l'aéronef »*.

Les atterrissages et décollages de montgolfières hors des aérodromes sont réglementés par l'Arrêté Ministériel du 10 octobre 1986. Il précise : *« si les décollages se font avec l'accord du propriétaire du terrain, les atterrissages sont autorisés sous réserve de ne pas porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens. En cas de dégradations, la réparation du préjudice incombe aux exploitants de montgolfières »*.

Le survol hors agglomération est prévu par la réglementation de la circulation aérienne pour le vol à vue (annexe 1 chapitre 4.6b de l'Arrêté du 3 mars 2006). Il est précisé que *« les montgolfières peuvent faire exception à la règle de la hauteur minimale de 150 mètres sous réserve de n'entraîner aucun risque pour les personnes ou les biens à la surface. Les restrictions permanentes sont de la compétence ministérielle »*.

Annexe 4 : Réglementation des boisements communaux dans 18 communes de la ZPS des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre (au titre de l'article R. 126-1 et suivants du Code Rural)

Communes	Arrêté Préfectoral	PRESCRIPTIONS				
		Plantations et semis de peupliers par rapport aux limites des terres cultivables, cultivées et prairies	Plantations et semis de peupliers par rapport aux limites des bois, boisements et landes	Plantations et semis des autres essences par rapport aux limites des terres cultivables, cultivées et prairies	Plantations et semis des autres essences par rapport aux limites des bois, boisements et landes	
Anché	22/07/1982	12 m	2 m	8 m	2 m	
Avoine	13/10/1977	12 m	2 m	8 m	2 m	
Beaumont-en-Véron	13/10/1977	12 m	2 m	8 m	2 m	
Bréhémont ¹	13/10/1977	12 m	2 m	8 m	2 m	
Candes-Saint-Martin ²	13/10/1977	12 m	2 m	8 m	2 m	
Cheillé	21/02/1997	Déclaration préalable des semis ou plantations				
Chinon	26/12/1989	10 m (et des vignes)	3,5 m	8 m (et des vignes)	3,5 m	
Cinçais	Zone 1	26/12/1989	12 m (et des vignes)	3,5 m	6 m (et des vignes)	2 m
		Zone 2 ³	3,5 m (et des vignes)	3,5 m	2 m (et des vignes)	2 m
Cravant-les-Coteaux ⁴	14/05/1998	10 m (et des vignes AOC)				
Huismes	13/10/1977	12 m	2 m	8 m	2 m	
La Chapelle-aux-Naux	13/10/1977	12 m	2 m	8 m	2 m	
La Chapelle-sur-Loire	01/04/1983	12 m	3,5 m	8 m	2 m	
Lignières-de-Touraine	13/10/1977	12 m	2 m	8 m	2 m	
Rigny-Ussé	13/10/1977	12 m	2 m	8 m	2 m	
Rivarennes	26/12/1989	12 m (et des vignes)	2 m	8 m (et des vignes)	2 m	
Savigny-en-Véron	13/10/1977	12 m	2 m	8 m	2 m	
Saint-Germain-sur-Vienne	11/07/1980	12 m	2 m	8 m	2 m	
Thizay	13/10/1977	12 m	2 m	8 m	2 m	

¹ Commune ayant décidé de mesures conservatoires (3 ans) dans l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2000.

² Commune ayant décidé de mesures conservatoires (3 ans) dans l'arrêté préfectoral du 21 février 1997.

³ Pour la zone 2 de cette commune, prescription supplémentaire d'une distance minimum de 4 m des plantations et semis de toutes les essences par rapport au bord des cours d'eau.

⁴ Pour cette commune, recommandation supplémentaire d'une distance minimum de 4 m des plantations et semis de toutes les essences par rapport aux voies communales, chemins ruraux, ruisseaux et fossés cadastrés.

Annexe 5 : La fauche centrifuge

Cette technique consiste à faucher du centre vers l'extérieur de la parcelle pour permettre aux animaux (oiseaux, mammifères, insectes) de s'échapper vers les bordures pour y trouver refuge. Lors d'une fauche classique, c'est-à-dire de l'extérieur vers l'intérieur de la parcelle, la faune se retrouve souvent piégée au centre, au risque d'être happée par la faucheuse.

Le Rôle des genêts et la fauche centrifuge

Des expériences menées dans le Val de Saône en 1995 ont mis en évidence qu'une fauche classique avait tué 12 râles et que seuls 4 individus avaient pu s'échapper. Au contraire, lors d'une fauche centrifuge, le bilan fut de 3 morts et de 16 échappés. Cette « fauche sympa » permettrait ainsi de sauver près de 85 % des poussins et des jeunes. En outre, elle est favorable à l'ensemble de passereaux nichant au sol ainsi qu'aux mammifères et aux insectes.

Technique de la fauche centrifuge (à adapter selon la forme de la parcelle)

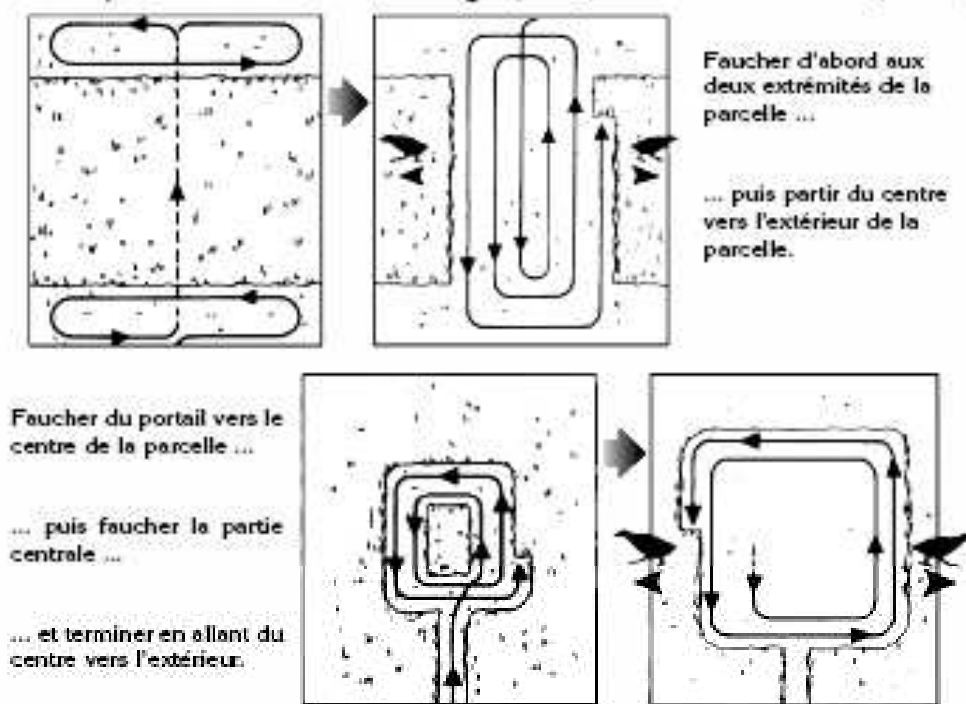


Schéma extrait de « La lette du Râle n°1 » (mai 20 04)
publiée par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie

Annexe 6 : Cartographies des habitats naturels et des habitats d'espèces

Pour consulter les cartographies des habitats naturels et celles des habitats d'espèces, ouvrir les fichiers joints.

Ces cartographies sont organisées de la manière suivante :

- **une carte d'assemblage** qui présente le découpage du site en 8 cartes :
 - carte 1 à 4 inclus pour le secteur des basses vallées de l'Indre ;
 - carte 5 à 8 inclus pour le secteur des basses vallées de la Vienne ;
- **les cartographies des habitats naturels ou habitats biologiques**, suivant le référentiel typologique tel qu'il fut défini pour le territoire (présenté en pages 136-137 du Tome I –Diagnostic) ;
- **les cartographies des habitats d'espèces**, suivant l'analyse en 3 habitats d'espèces telle qu'elle fut défini pour le territoire : habitat d'espèces du cortège « oiseaux des prairies », habitat d'espèces du cortège « oiseaux des rivières, boires et fossés » et habitat d'espèces du cortège « oiseaux des boisements alluviaux et bocage ».

Il est à noter que 3 autres habitats ont été ajoutés, sur les cartes, à ces 3 habitats d'espèces : plantations d'arbres et peupleraies, autres milieux agricoles et autres milieux. Ces habitats naturels peuvent être considérés, en effet, comme des habitats d'espèces potentiels en ce qui concerne les 16 oiseaux d'intérêt communautaire visés. En l'état actuel, il est peu probable qu'il s'agisse d'habitats pour les oiseaux visés, même si ceux-ci peuvent les fréquenter de temps à autre, mais, il est à supposer qu'avec des pratiques de gestion adaptées, ces milieux peuvent devenir davantage favorables aux espèces visées.

Annexe 7 : Cartographies du zonage « Râle »

Le zonage « Râle » a été réalisé en 2007 par le PNR en collaboration avec le CPIE Touraine-Val de Loire pour la basse vallée de la Vienne, et par le CPNRC en collaboration avec la LPO Touraine pour la basse vallée de l'Indre.

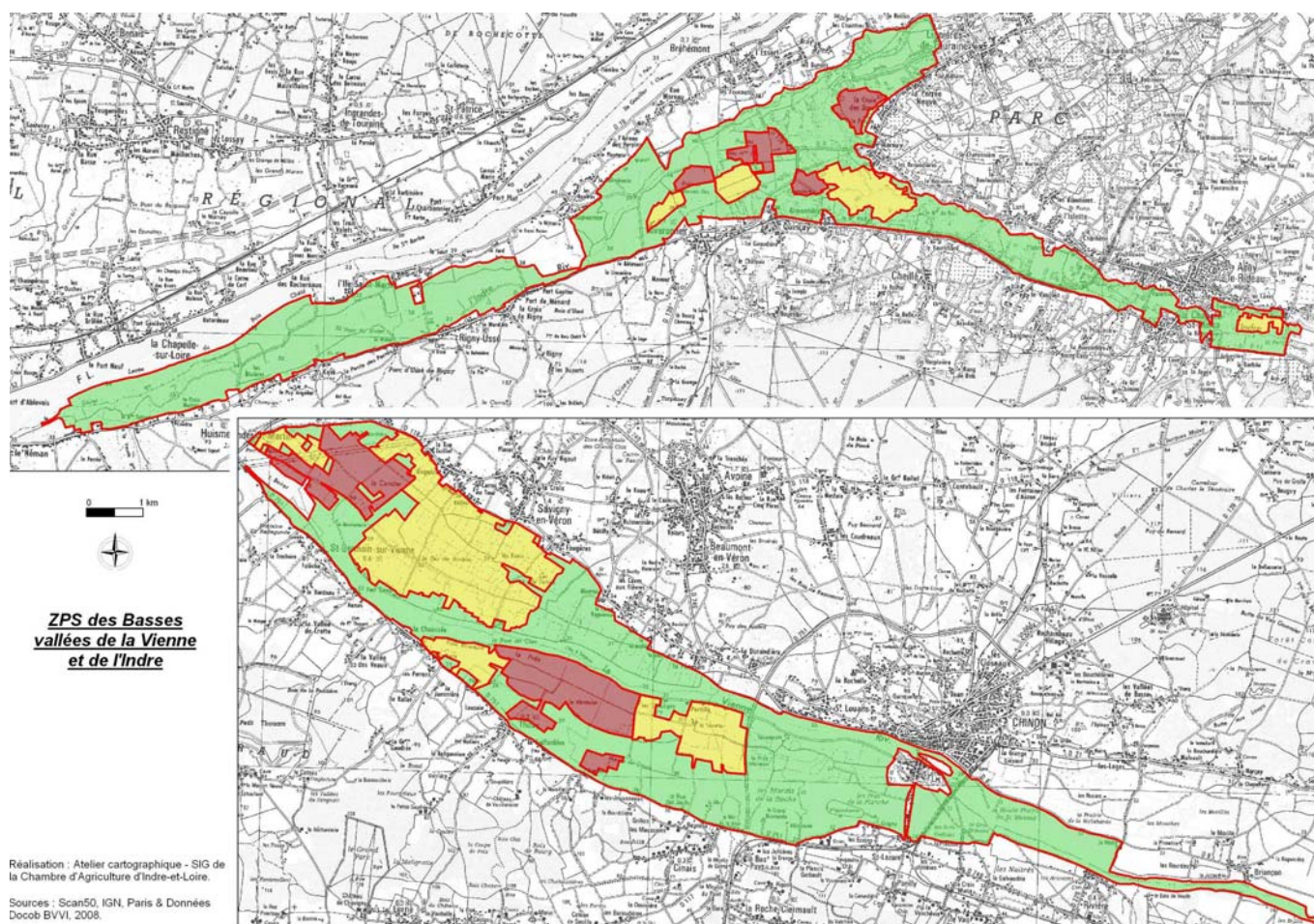
Il distingue 3 types de zones correspondant à 3 niveaux de sensibilité en fonction de la plus ou moins grande aptitude des milieux à accueillir le Râle des genêts :

- ❖ **« zone Râle prioritaire »** : ces secteurs réunissent de façon optimale tous les critères favorables à l'accueil du Râle des genêts :
 - **sur la basse vallée de la Vienne** : les secteurs en « zone Râle prioritaire » sont les derniers noyaux où l'on contacte des mâles chanteurs ces dernières années. Ce sont les derniers sites de nidification du Râle des genêts dans les basses vallées.
 - **Sur la basse vallée de l'Indre** : les secteurs en « zone Râle prioritaire » correspondent aux endroits où des mâles chanteurs ont été contactés entre 1995 et 2002. En effet, depuis 2002, plus aucun mâle chanteur n'a été contacté en basse vallée de l'Indre au moment des recensements. Néanmoins, ces quelques zones continuent d'être des habitats typiques de l'espèce qui accueillait encore récemment des râles pour la nidification.

- ❖ **« zone Râle élargie »** : à proximité des zones « Râle prioritaire », ces zones sont à haut potentiel pour l'accueil du Râle. Il s'agit, en effet, d'ensembles prairiaux de grande qualité écologique, propices à la nidification du Râle et abritant un cortège floristique remarquable. Ces espaces pourraient facilement être recolonisés par le Râle en cas d'augmentation de sa population dans les basses vallées.

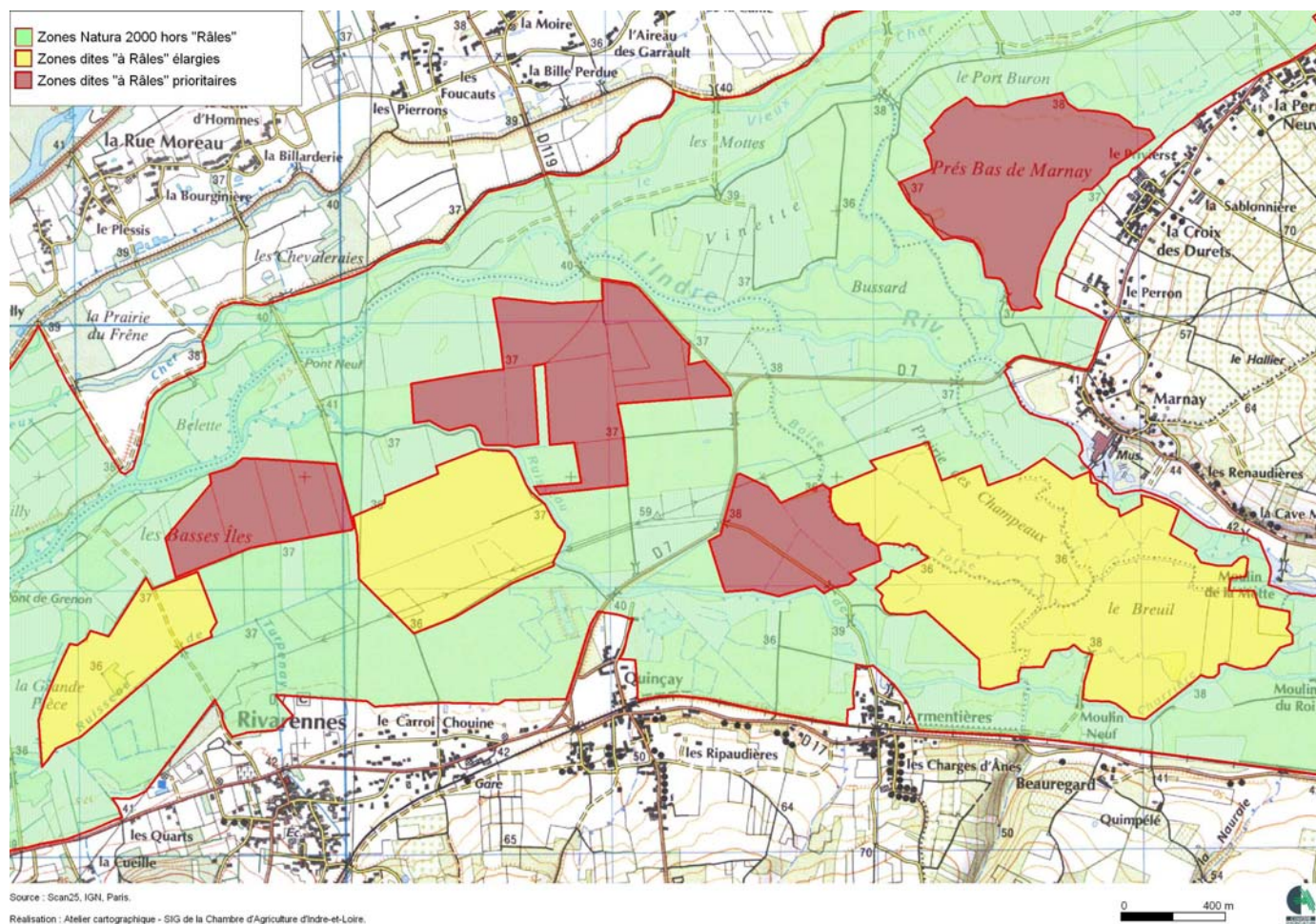
- ❖ **Le reste du territoire est hors zone Râle** : malgré une plus faible aptitude à l'accueil du Râle des genêts, ces zones présentent un patrimoine écologique d'intérêt et sont l'habitat de très nombreuses autres espèces d'oiseaux, parmi lesquelles des espèces prairiales d'intérêt communautaire.

Carte 1 : Zonage « Rôle » sur l'ensemble du site

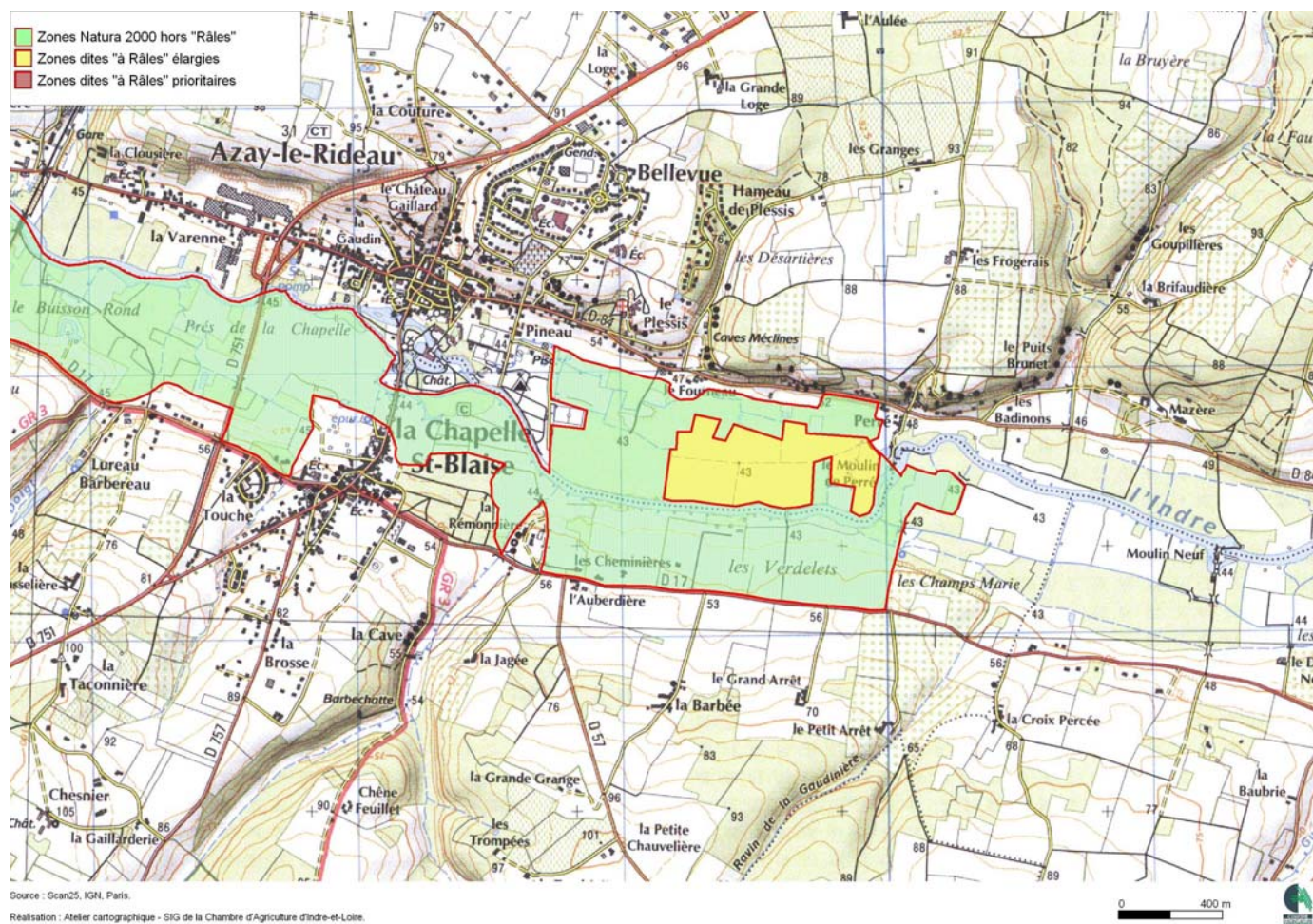


Cartes 2 et 3 : Zonage « Rôle » en basse vallée de l'Indre

❖ Carte 2 : Indre - Secteur NORD

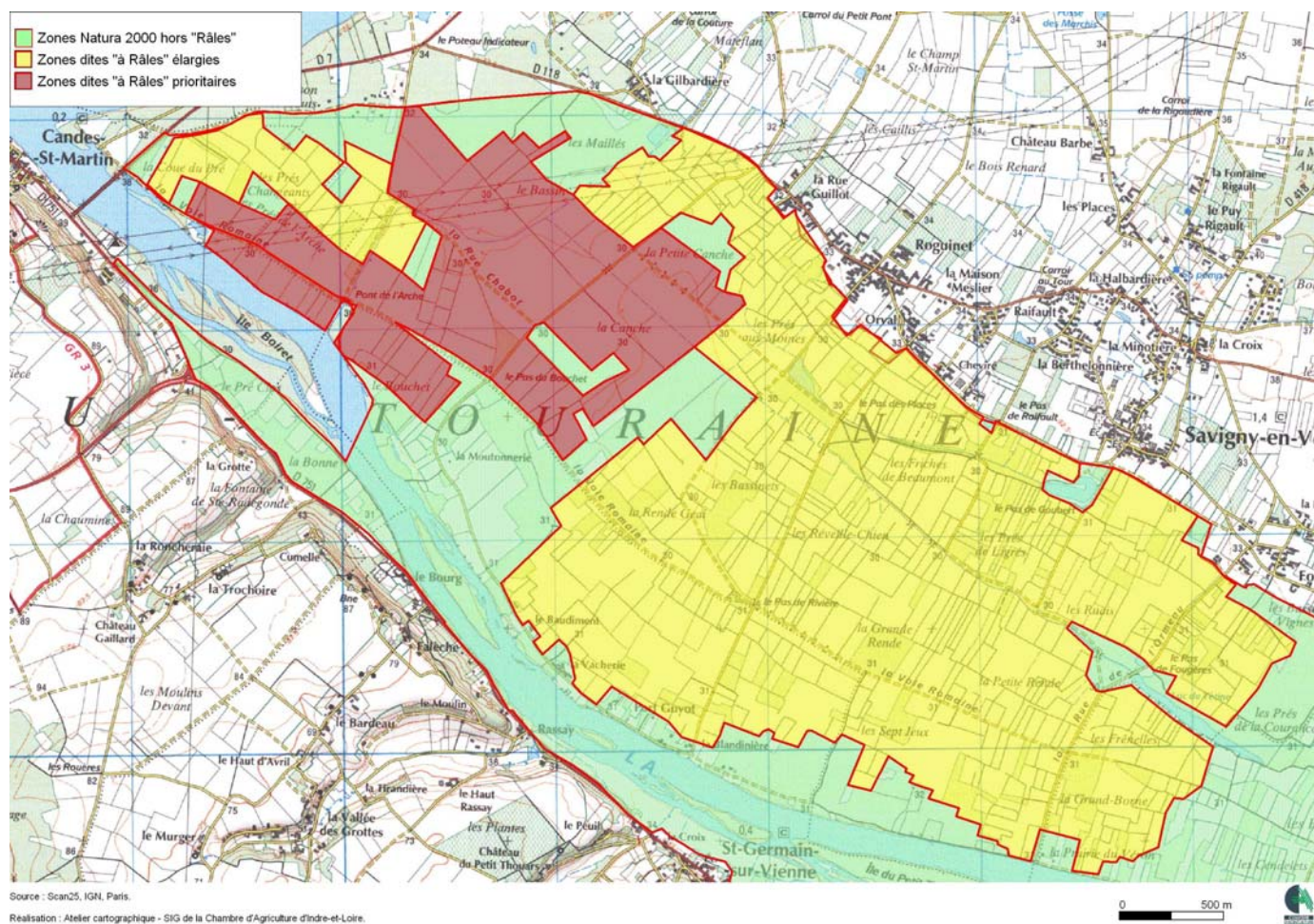


❖ Carte 3 : Indre - Secteur SUD

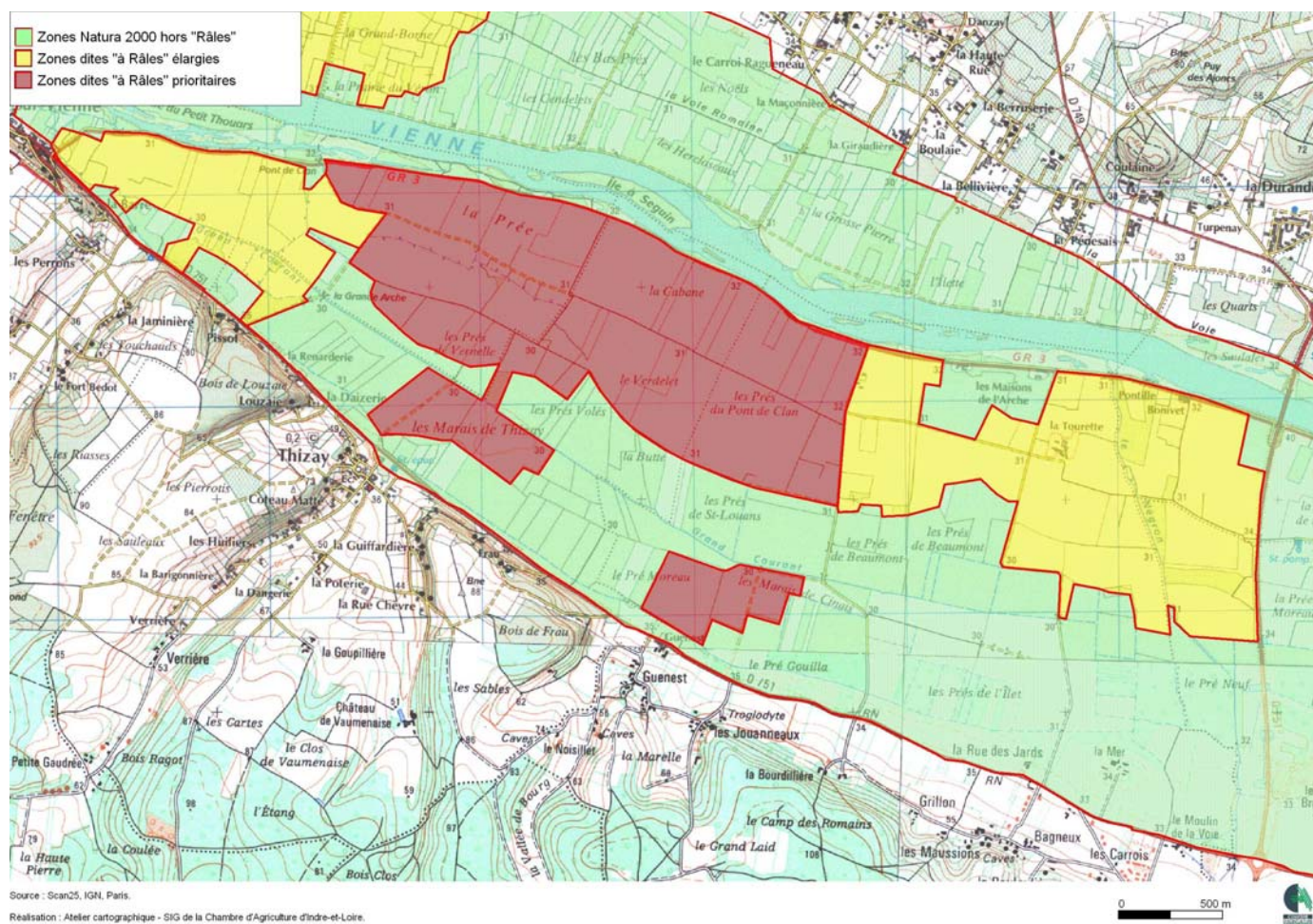


Cartes 4 et 5 : Zonage « Rôle » en basse vallée de la Vienne

❖ Carte 4 : Vienne - Secteur NORD



❖ Carte 5 : Vienne - Secteur SUD



Annexe 8 : Liste des essences locales des haies et alignements d'arbres

Cette liste est tirée de la liste des espèces conseillées dans le cadre de l'opération de soutien à la plantation de haies menée par le Conseil Général d'Indre-et-Loire : « **l'Arbre dans le Paysage Rural de Touraine** » (APRT).

▪ **Arbres feuillus de première grandeur**

Aesculus hippocastanum L. : Marronnier d'Indre
Fraxinus excelsior L. : Frêne commun
Platanus hybrida Brot. : Platane
Populus canescens Sm. : Peuplier grisard
Populus tremula L. : Tremble
Quercus petraea Liebl. : Chêne sessile
Quercus robur L. : Chêne pédonculé
Robinia pseudocacia L. : Robinier faux Acacia
Tilia tomentosa Moench : Tilleul argenté
Tilia x europaea : Tilleul de Hollande
Ulmus : espèce résistante

▪ **Arbres feuillus de deuxième grandeur**

Acer platanoïdes L. : Erable plane
Acer pseudoplatanus L. : Erable sycomore
Alnus cordata Loisel. : Aulne à feuilles en cœur
Alnus glutinosa Gaertn. : Aulne glutineux
Castanea sativa Mill. : Châtaignier
Fraxinus angustifolia Vahl. : Frêne oxyphylle
Populus alba L. : Peuplier blanc
Prunus avium L. : Merisier
Tilia cordata Mill. : Tilleul à petites feuilles
Tilia platyphyllos Scop. : Tilleul à grandes feuilles

▪ **Arbres feuillus de troisième grandeur**

Acer campestre L. : Erable champêtre
Betula pendula Roth : Bouleau verruqueux
Betula pubescens Ehrh : Bouleau pubescent
Carpinus betulus L. : Charme
Celtis australis L. : Micocoulier de Provence
Juglans regia L. : Noyer commun
Quercus ilex L. : Chêne vert
Salix alba L. : Saule blanc
Salix fragilis L. : Saule cassant
Sorbus aria Crantz : Alisier blanc
Sorbus domestica L. : Cormier
Sorbus torminalis Crantz : Alisier torminal

▪ **Arbres feuillus de quatrième grandeur**

Cercis siliquastrum L. : Arbre de Judée
Malus sylvestris Mill. : Pommier sauvage
Morus alba L. : Mûrier blanc
Morus nigra L. : Mûrier noir
Prunus amygdalus Batsche. : Amandier, variété locale

Prunus cerasus L. : Cerisier acide
Prunus persica Batsch. : Pêcher
Pyrus communis L. : Poirier
Quercus pubescens Willd. : Chêne pubescent
Sorbus aucuparia L. : Sorbier des oiseleurs
Sorbus latifolia Pers. : Alisier de Fontainebleau

■ **Arbustes buissonnants hauts**

Buxus sempervirens L. : Buis
Corylus avellana L. : Noisetier
Cydonia oblonga Mill. : Cognassier
Elaeagnus angustifolia Kruntze : Olivier de Bohême
Frangula alnus Mill. : Bourdaine
Ilex aquifolium L. : Houx
Laburnum anagyroides Med. : Cytise
Laurus Nobilis L. : Laurier noble
Prunus cerasifera Ehrh : Prunier myrobolan
Prunus mahaleb L. : Cerisier de Sainte-Lucie
Prunus padus L. : Cerisier à grappe
Salix atrocinerea Brot : Saule roux
Salix caprea L. : Saule marsault
Salix cinerea L. : Saule cendré
Salix viminalis L. : saule des vanniers
Sambucus nigra L. : Sureau noir
Syringa vulgaris L. : Lilas des jardins
Viburnum tinus L. : Laurier tin

■ **Arbustes buissonnants bas**

Berberis vulgaris L. : Epine-vinette
Cornus alba L. : Cornouiller blanc
Cornus mas L. : Cornouiller mâle
Cornus sanguinea L. : Cornouiller sanguin
Cytisus scoparius Link. : Genêt à balais
Euonymus europaeus L. : Fusain d'Europe
Ligustrum vulgare L. : Troène
Mahonia aquifolium
Mespilus germanica L. : Néflier
Prunus spinosa L. : Prunellier
Quercus ilicifolia : Chêne de Bannister
Ribes alpinum L. : Groseiller des Alpes
Ribes nigrum L. : Cassis
Ribes rubrum L. : Groseiller rouge
Ribes sanguineum Pursh. : Groseiller sanguin
Ribes uva-crispa L. : Groseiller à maquereaux
Rosa canina : Rosier des chiens
Salix purpurea L. : Saule pourpre
Viburnum lantana L. : Viorne lantane
Viburnum opulus L. : Viorne obier

■ **Arbres résineux de première grandeur**

Abies grandis : Sapin de Vancouver
Abies Nordmanniana : Sapin de Nordmann
Cedrus alantica : Cèdre de l'Atlas

Cedrus libani : Cèdre du Liban
Pinus nigra austriaca : Pin noir d'Autriche
Pinus nigra laricio cal. : Pin Laricio de Calabre
Pinus nigra laricio cor. : Pin Laricio de Corse
Pinus sylvestris : Pin sylvestre
Pseudotsuga menziesii : Douglas

▪ **Arbres résineux de deuxième grandeur**

Cupressus macrocarpa Hartw. : Cyprès à gros fruits
Cupressus sempervirens L. : Cyprès de Provence

▪ **Arbre résineux de troisième grandeur**

Taxus baccata L. : If commun

▪ **Arbre résineux de quatrième grandeur**

Juniperus communis L. : Genévrier commun

Annexe 9 : Liste des essences indigènes des ripisylves à utiliser lors de nouvelles plantations

Les essences retenues au niveau régional pour des plantations nouvelles dans des ripisylves existantes sont les suivantes :

- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) ;
- Frênes commun et oxyphylle (*Fraxinus excelsior*, *Fraxinus angustifolius*) ;
- Chêne pédonculé (*Quercus robur*) ;
- Ormes lisse, champêtre et de montagne (*Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Ulmus glabra*) ;
- Peuplier noir indigène (*Populus Nigra*) ;
- Saule blanc (*Salix alba*) ;
- Merisier (*Prunus avium*) ;
- Erable plane (*Acer platanoides*) ;
- Tilleul à petites feuilles (*Tilia Cordata*).

Liste tirée de l'arrêté préfectoral régional du **9 décembre 2005** relatif aux conditions d'attribution des aides de l'Etat et de l'Europe dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats Natura 2000 forestiers.

Annexe 10 : Développement d'îlots de bois sénescents : tableau de correspondance entre les différents peuplements éligibles au contrat et les barèmes indicatifs appliqués pour le calcul de l'aide forfaitaire

Type de peuplement et/ou d'habitat support	N° du barème indicatif à appliquer
9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> ; 9190 : Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> ; 9230 : Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	1
9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>) ; 9130 : Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i> ; Autres peuplements feuillus de Hêtre et Chêne, vieux, ou comportant de vieux arbres et hébergeant une ou des espèces d'intérêt communautaire	1 si le chêne domine 2 si le hêtre domine
9150 : Hêtraies calcicoles médio-européennes à <i>Cephalanthero-Fagion</i>	2
Peuplements de Pin sylvestre, vieux, ou comportant de vieux arbres et hébergeant une ou des espèces d'intérêt communautaire	3
9180 : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> ; 91D0 : Tourbières boisées ; 91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) ; 91F0 : Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>) ; Autres vieux peuplements d'essences diverses, ou comportant de vieux arbres et hébergeant une ou des espèces d'intérêt communautaire	4

Tableau tiré de l'arrêté préfectoral régional du **9 décembre 2005** relatif aux conditions d'attribution des aides de l'Etat et de l'Europe dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats Natura 2000 forestiers.

❖ *Opérateurs de ce présent document d'objectifs*

Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire

38, rue Augustin Fresnel
BP 50139
37171 Chambray-lès-Tours
Tél. : 02 47 48 37 37
Fax : 02 47 48 17 36
amenagt@cda37.fr

Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre - Antenne 37/41

6, place Johann Strauss
37 200 Tours
Tél. : 02 47 27 81 06
Fax : 02 47 27 54 24
antenne37-41@conservatoire-espacesnaturels-centre.org

Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

7, rue Jehanne d'Arc
49 730 Montsoreau
Tél. : 02 41 53 66 00
Fax : 02 41 53 66 09
info@parc-loire-anjou-touraine.fr